

RESTAURATION 2025/2026

Le lycée propose aux familles deux modes de restauration :

1- Demi-pensionnaire - inscription en jours fixes et réguliers = Self

- 4 jours / semaine - Prix du repas : 7.60 €
- 3 jours / semaine - Prix du repas : 7.80 €
- 2 jours / semaine - Prix du repas : 8.00 €
- 1 jour / semaine - Prix du repas : 8.30 €

2- Externe

- Repas occasionnel = self
 - Prix du repas : 8,80 €
- Kiosque : « restauration rapide » (sandwichs, salades, boissons...)

Les lycéens auront accès au self et au kiosque à partir du jeudi **4 septembre 2025**.

1/ REGIME - DEMI-PENSIONNAIRE : SELF

<u>COUT DE LA DEMI-PENSION</u>	<u>ANNEE</u>
<u>4 jours / semaine</u>	866.40 €
<u>3 jours / semaine</u>	666.90 €
<u>2 jours / semaine</u>	456.00 €
<u>1 jour / semaine</u>	236.60 €

Les journées pédagogiques et les journées banalisées pour les conseils de classe sont déjà décomptées du tarif.

La demi-pension sera facturée avec la scolarité.

Les voyages scolaires, les sorties et les absences médicales (avec justificatif médical) seront décomptés et régularisés.

Le lycéen choisit pour l'année scolaire les jours de la semaine où il mangera.

L'inscription à la demi-pension se fait **au plus tard le 7 septembre 2025** :

☞ **via Ecole Directe** en cochant le régime « demi-pension » et les jours souhaités :
Lundi, Mardi, Jeudi ou Vendredi (pas de self le mercredi).

Au-delà du 7 Septembre 2025, toute demande de changement se fait uniquement **en fin de mois (pour le mois suivant)** au service comptabilité à l'adresse suivante :
comptabilite@lycee-pierretermier.org

2/ REGIME - EXTERNE : REPAS OCCASIONNEL ou KIOSQUE

1-Réservation :

☞ **Les repas occasionnels AU SELF doivent être réservés :**

- Sur le site **Ecole Directe** dans la rubrique :
Espace Famille / Cliquer sur l'élève / Réservations
- Jusqu'à la veille minuit au plus tard
- A partir du 1^{er} octobre 2025 :
 - le repas pris non réservé sera facturé 10,50 €

☞ **Les repas AU KIOSQUE : pas de réservation**

2-Paiement :

☞ Le porte-monnaie « restauration » devra être crédité :

- **De préférence** par carte bancaire sur le site **Ecole Directe** dans la rubrique :
Espace Famille / Situation Financière / Vos porte-monnaie
- Par chèque libellé au lycée Pierre Termier ou espèces à déposer à l'accueil de l'établissement (Préciser nom, prénom de l'élève, classe)

☞ **Si le porte-monnaie « restauration » n'est pas crédité**, l'élève ne pourra pas accéder au self ni au kiosque.

Pour passer au self, l'élève pourra télécharger l'application Ecole Directe sur son smartphone et badger avec celui-ci.

Si besoin, une carte cantine pourra lui être fournie sur demande. En cas de perte ou dégradation de la carte, le 2^{ème} carte lui sera facturée 10 €.